

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Le jeudi 20 novembre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 13 novembre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
49	10	8	12

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BALLAND (suppléant de M. BENOIT), Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BRITEL, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DRUET, M. DUPONT Jean-François, M. DUPONT Noël, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. JUILLARD, M. LALLEMENT, M. LENSEL, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. PERRAUD, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. KAYGISIZ, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. MILLET, Mme REGLAIN, Mme SERRE.

Absents : M. AKHLAFA, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DUPARCHY, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : M. THOMASSET (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. VAREYON (pouvoir à M. MAIRE), Mme RAVET (pouvoir à Mme ESCODA), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à M. PERNOD), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUFOUR (pouvoir à M. DEGUERRY), Mme EMIN (pouvoir à Mme VOLAN), M. GUINET (pouvoir à M. MONACI), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme FLORE), M. MOINE (pouvoir à Mme COMUZZI).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Alexandre LALLEMENT, Secrétaire de séance.

Modifications statutaires d'ORGANOM donnant lieu au transfert de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés.

Rapporteur : M. COMTET

Haut-Bugey Agglomération adhère actuellement à trois syndicats de traitement des ordures ménagères et plus précisément : le SIVALOR, ORGANOM et le SITOM Nord Isère. Cette organisation historique est préjudiciable à l'Agglomération.

ORGANOM, a lancé en 2023 son projet de territoire visant au redécoupage de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés ». Ce projet a été approuvé le 2 juillet 2024 actant l'évolution de la compétence traitement et des modalités de financement. Après plusieurs mois de travaux, ORGANOM a approuvé en conseil syndical du 1^{er} juillet 2025 un scénario, validé en préfecture le 10 septembre 2025. ORGANOM a délibéré le 17 septembre 2025 pour proposer une modification de ses statuts et demande à ses membres de valider ce projet.

Ces changements sont synthétisés ci-après :

- **Compétences transférées à ORGANOM**

- Traitement des ordures ménagères résiduelles à OVADE (existant)
- Gestion des centres de tri et contrats des centres de tri
- Transport et traitement du tri et des refus de tri
- Collecte et transfert du verre
- Traitement des déchets ultimes de déchetterie et notamment les encombrants, l'amiante, les déchets végétaux et les gravats

- **Compétences non transférées à la charge de HAUT BUGEY AGGLOMERATION**

- Collecte, regroupement et transport des déchets ménagers et recyclables
- La gestion des déchetteries et transport des déchets ultimes ainsi que le traitement des déchets de déchetterie autres que les déchets ultimes
- Gestion des contrats avec les éco-organismes (filières REP), perception des soutiens de ces filières et revente des matériaux triés

- Le financement de ces transferts sera assuré par l'établissement d'un prix moyen pondéré à la tonne pour chaque flux de déchets. Les modalités de financement du syndicat seront notamment revues en 2026.

Pour ces changements ORGANOM propose 2 phases de transfert :

- Composition et financement du syndicat au 1^{er} janvier 2026 (intégration du territoire de l'ex CROCU au syndicat)
- Transfert des compétences au 1^{er} janvier 2027.

VU la délibération d'ORGANOM concernant ces changements de statut,

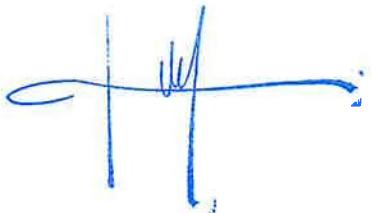
Le Conseil d'agglomération,
Par 61 voix pour,

- **PREND ACTE** de la délibération du conseil syndical d'ORGANOM.
- **REFUSE** les modifications des statuts d'ORGANOM, telles qu'elles sont proposées.

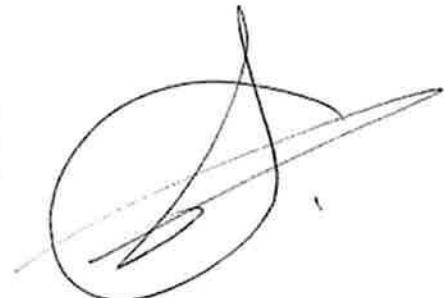
- PRÉCISE que la volonté de Haut Bugey Agglomération est de quitter, équitablement, le syndicat en vue d'harmoniser son propre fonctionnement.

Fait à Oyonnax, le 20 novembre 2025

Le Président,
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,
M. Alexandre LALLEMENT



Feuillet
N°130

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Modifications statutaires d'ORGANOM donnant lieu au transfert de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés.

Date de décision: 20/11/2025

Date de réception de l'accusé 25/11/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 201125_2025144

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251120-201125_2025144-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7

Institutions et vie politique

Intercommunalité

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 14_MODIF_STATUT_ORGANOM.pdf (99_DE-001-200042935-20251125-201125_2025144-DE-1-1_1.pdf)